

MAIRIE DE DOMARIN

2016/06/13 Conseil Municipal n° 6-2016

Séance du lundi 13 juin 2016 à 20h

Présents : A. MARY, M. GIROUD, ML AGAVIOS, G. DREVET, A. GARNIER, B. ALLARD, S. BARBERET, D. BOUSQUET, V. CHABERT-GRANGEON, G. GAGEY, G. MARQUET, L. MILLARDET, F. PICARD-MASI, J. REYNAUD, D. SUPTIL,

Secrétariat : A. CHOLLET, M. LACROUTE

Secrétaire de séance : Guy DREVET

- Procès-verbal de la séance du 9 mai 2016 : Après lecture, il n'a donné lieu à aucune remarque. Il est donc approuvé à l'unanimité.
- Décisions du Maire du 10 mai au 13 juin 2016 :
 - 10 mai 2016 : Acceptation d'attribution du marché de mission d'étude paysagère relative au réaménagement des accès aux écoles de Domarin à la Société PAYSAGISTE DPLG. Montant du devis : 3 979 € TTC.
 - 24 mai 2016 : Acceptation du devis AMS pour le marquage au sol et panneaux PMR à l'église. Montant du devis : 784.00 TTC.
 - 10 juin 2016 : Acceptation du devis GACHET TP pour la réfection des parties goudronnées dans l'enceinte de stade. Montant du devis : 8 740.80 € TTC.
- Délibérations :
 - Prix du repas de cantine : Le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le prix de vente des repas au restaurant scolaire pour l'année 2016/2017 en fonction du quotient familial délivré par la Caisse d'Allocations Familiales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour l'année scolaire 2016/2017 que le prix du repas sera calculé en fonction du quotient familial :

→ Quotient inférieur à 500 :	4,20 €
→ Quotient de 501 à 800 :	4,60 €
→ Quotient de 801 à 1100 :	5,00 €
→ Quotient de 1101 à 1500 :	5,40 €
→ Quotient supérieur à 1501 :	5,70 €

Une attestation du quotient familial sera demandée à chaque famille. En cas de non obtention de cette attestation, c'est le tarif le plus élevé qui sera appliqué.

Le prix des repas adultes est fixé à 5,40 €.

Adoptée à l'unanimité.

→ Questions diverses :

- Courriers de Monsieur GOMARIN Pascal et Madame BARBERET Sylvie : Ces courriers concernent la contestation d'un emplacement de clôture et l'acquisition d'une partie du domaine public. Le Maire ne souhaite pas engager de débat tant qu'il n'aura pas reçu Monsieur GOMARIN et Madame BARBERET en mairie.
- Réclamation de Gilles MARQUET sur l'info Elus : Gilles MARQUET souhaite que divers points soient abordés lors de la réunion municipale concernant l'info Elus :
 - La teneur de son contenu n'est pas à la hauteur de son attente,
 - Pas plus d'infos diffusées que dans l'info à domicile,
 - Demande que cette info devienne un véritable outil d'informations,
 - Que l'on y trouve les difficultés et les succès de la gestion communale.

Après un long débat, le Maire déclare qu'il ne modifiera pas l'info Elus. Il a rappelé ensuite l'organisation du Conseil Municipal et que suffisamment d'informations passent par les Commissions, réunions municipales, boîtes aux lettres des Elus, disponibilité du Secrétariat et des Adjoints, etc...

- Réclamation des Parents délégués de l'école René Fillet concernant le fonctionnement de la cantine, de la garderie et des TAP : Le Maire fait lecture du courrier des Parents délégués et de sa réponse.

Les points suivants retenus sont :

- Que les enfants ne sont pas libres de s'installer par affinité lors des repas,
- Que le comportement d'une partie du personnel encadrant au cours des repas n'est pas supportable et manque de qualification.

Après débat et commentaires, le Maire propose de rencontrer en mairie les Parents délégués afin d'échanger sur une solution pérenne pour assurer un bon déroulement de la cantine, de la garderie et des TAP.

- Règlement des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) : Le règlement des TAP est reconduit à l'identique pour l'année scolaire 2016/2017 avec toujours 16 ateliers en assurant par alternance une activité sportive et une activité culturelle.

Le Maire profite pour sensibiliser le Conseil Municipal sur le coût financier des TAP.

➤ **Recensement de la population 2017 :**

→ L'opération se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017.

→ Le poste de Coordinatrice est confié à Aline CHOLLET du Secrétariat de mairie.

→ Il reste à retenir 2 Agents recenseurs pour l'ensemble du village, sachant qu'il sera possible de répondre au questionnaire sur internet.

➤ **Remerciements de subventions :**

→ AFEI - Association des Femmes Elues de l'Isère

→ Co Ainsi Danse

→ Centre Léon Bérard

→ Soleil de Clown.

➤ **Présentation du gala de Co Ainsi Danse** les 25 et 26 juin 2016 au Théâtre du Vellein à Villefontaine.

➤ **Levée de séance** : Au moment de lever la séance, Monsieur François PICARD-MASI demande la parole et devant un Conseil Municipal surpris, il fait lecture d'un courrier destiné au Maire et à l'ensemble des Elus, informant sa volonté de quitter ses fonctions d'Elu au sein du Conseil Municipal de Domarin à partir du 14 juin 2016.

Le Maire a pris acte et accepte le courrier remis en main propre mais n'a cependant pas souhaité s'exprimer à chaud de la décision de François PICARD-MASI.

**Fin de séance à 22 heures
Guy DREVET,**